

PUBLIC

Coachs, accompagnants
internes et
professionnels de la
relation

INTERVENANTS

Corinne Cantin &
Éric Mercier
**Coachs et superviseurs
certifiés**

DURÉE

3 séances à l'année,
en individuel ou
en groupe
(5 à 8 participants)

LIEU

En inter ou en intra
organisation

TARIFS

Par personne :
400 € HT la séance
Soit 3 séances :
1200 € HT - 1440 € TTC

CONTACT

contact@lesapprenantes.fr
Tél : 06 95 62 99 69

RÉFÉRENCES

Corinne Cantin Consulting
Kaizance
Les AppreNantes Organisations

SIRET : 804 351 252 00031
NDA : 52 44 07656 44

OBJECTIFS

L'objectif de la supervision est d'aider le professionnel de l'accompagnement à surmonter les obstacles qu'il rencontre dans sa pratique professionnelle. Cette démarche permet à la personne supervisée de mieux comprendre et d'enrichir sa posture sur les plans théoriques et techniques, tout en acquérant une plus grande conscience sur les aspects personnels, relationnels, éthiques et déontologiques de son action.

Le but de la supervision ne consiste donc pas à résoudre des problèmes ni à donner des conseils, mais à permettre à la personne supervisée d'acquérir une plus grande autonomie professionnelle.

Lors de la supervision, des éléments didactiques pourront être abordés par le superviseur, pour élargir le champ de la pratique de la personne supervisée.

La supervision a ainsi 3 grandes fonctions : faciliter le développement des compétences, apporter un soutien professionnel et promouvoir les normes professionnelles exigeantes en termes de déontologie.

LES MODALITES

En début de séance, les demandes de supervision sont recensées et priorisées par le(s) participant(s) et le superviseur selon 3 niveaux décroissants : urgence (à traiter impérativement pendant la supervision), situation (en lien avec un accompagnement) ou question générale (sans lien avec un accompagnement précis).

Chaque demande de supervision est ensuite explicitée au superviseur, pour un échange de quelques minutes. Le superviseur écoute et intervient pour aider la personne supervisée à clarifier les éléments de la situation, verbaliser les ressentis, faire émerger les premiers éléments d'explicitation et maintenir la cohérence des actions engagées, tout en étant attentif au respect de la déontologie.

En groupe, la méthode de supervision est alors choisie par la personne supervisée :

- individuelle en groupe (le groupe est observateur et fait un feedback structuré en fin de supervision),
- en co-vision (tous les membres du groupe participent à la supervision, en suivant un processus structuré par le superviseur),
- didactique (le superviseur transmet un outil en lien avec la situation présentée), seule ou en complément des deux méthodes précédentes.

Cette variété de méthodes, une fois éprouvée par les membres du groupe, permet à chacun de choisir la démarche de supervision qui lui convient le mieux en fonction du cas présenté, et participe à la construction d'un collectif de travail apprenant.

Une fiche outil sur les différents types de feedback possibles est fournie, ainsi qu'une fiche sur le processus de co-vision (méthode CARRIED).